

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 FEVRIER 2017

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 27 février 2017 à 20h.00 sous la présidence du Maire, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD (arrivée à 20h.50) Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Adrien PARMENTIER (procuration à Géry HERMANT) Claudine CASIEZ (procuration à Jean-Marie BACQUET) Fabrice DEPREUX.

-=-=-

Yannick HERBET annonce en premier lieu le décès de Jean-Luc PARMENTIER, le père d'Adrien, survenu ce jour.

Le Conseil Municipal adopte ensuite le compte rendu de la réunion du 3 janvier 2017 avant d'autoriser le Maire à aborder deux questions complémentaires non inscrites à l'ordre du jour.

**1) Adhésion de diverses collectivités au SIDEN-SIAN**

Yannick HERBET informe le Conseil Municipal que plusieurs communes et Syndicats Intercommunaux ont sollicité leur adhésion au SIDEN-SIAN.

Suite à l'accord du Comité du SIDEN-SIAN, il appartient désormais aux assemblées délibérantes des collectivités membres de se prononcer sur ces adhésions, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces adhésions.

**2) Motion pour le maintien d'un service public de la Poste de qualité de proximité**

Une restructuration postale du secteur de Caudry-Le Cateau est actuellement engagée ; cette réorganisation passe par la réduction des horaires d'ouverture au public des bureaux de poste.

Afin de protester contre cette démarche et conserver un service public postal de qualité nécessaire à la population locale, le Conseil Municipal est invité à adopter une motion, dont le texte a été transmis aux membres de l'assemblée.

Yannick HERBET rappelle les modifications d'horaires récemment intervenues ainsi que l'assurance du maintien du Bureau de Poste donnée par les responsables départementaux.

Il insiste sur la nécessité d'être vigilant sur ce dossier.

Jean-Marie BACQUET regrette que désormais la notion de productivité l'emporte sur celle de service public.

Aurélié HUET note que l'installation d'un Distributeur Automatique de Billets, réclamée par la population, pourrait être néfaste pour le bureau de Poste, celui-ci voyant sa fréquentation diminuer.

A l'issue de ce débat, le Conseil Municipal adopte la motion détaillée ci-dessous.

-considérant qu'à la Poste, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

-considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. La direction de la Poste continue à supprimer en moyenne 7000 emplois par an (en dépit du CICE dont le montant avoisine le milliard d'euros sur les 3 dernières années), ce qui se traduit par non-respect de la distribution 6 jours sur 7, des horaires de levées avancées, des bureaux de Poste aux horaires réduits voire même fermés.

-Considérant que la direction de la Poste envisage d'accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat (maison de service au public, relais Poste, Agence postale communale ou intercommunale...). Ceci constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire par le « détricotage » du maillage territorial des bureaux de poste.

-Considérant le refus de ratification du contrat de présence postale 2017-2019 par l'association des maires de France (AMF) réunie en octobre dernier. Ce texte prévoyait notamment la possibilité pour la Poste de passer au-dessus de l'avis des maires et des conseils municipaux en cas de transformation ou fermeture de bureaux ainsi qu'au fond de péréquation bien insuffisant pour répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement du territoire. Et cela, alors même que l'on demande de plus en plus d'efforts aux mairies pour palier au désengagement de la Poste et maintenir un service postal de qualité pour la population.

-Considérant que la Poste est une S.A à capitaux publics et que les mairies et les usagers ont leur mot à dire sur l'avenir du service public postal.

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis,

-se prononce pour le maintien d'un service public postal de qualité

-refuse toute fermeture ou transformation du bureau de Poste de Beauvois en Cambrésis.

### **3) Mode de recouvrement de la contribution « Défense Extérieure contre l'Incendie »**

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence DECI et verse à ce titre une cotisation annuelle dont le montant 2017 s'élève à 10 785 €.

Le Comité du SIDEN-SIAN a décidé de mettre en place la fiscalisation de cette contribution mais le Conseil Municipal a la possibilité de financer cette somme par le biais du budget communal ; pour ce faire, le Conseil Municipal doit se prononcer formellement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse la fiscalisation et retient la participation directe.

#### **4) Retrait de la délibération relative à la transformation du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Lors de sa réunion du 21 novembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de transformer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet en poste à temps complet.

Cette transformation doit être précédée par l'avis du Comité Technique Intercommunal du CDG 59 ; ce comité, bien que consulté au préalable, ne s'est toujours pas prononcé sur ce point.

En conséquence, le Sous-Préfet de Cambrai demande le retrait de la délibération susvisée.

Yannick HERBET regrette ce formalisme administratif mais ne peut que proposer ce retrait.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée.

#### **5) Frais de déplacement des agents de la fonction publique**

Yannick HERBET précise que le cadre général des conditions et modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de la fonction publique a été fixé par le décret 2007-23 du 5 janvier 2007.

Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant attribué aux agents en mission à la demande de la collectivité, en formation d'intégration ou de perfectionnement ou passant des concours ou examens professionnels.

Le Conseil Municipal ne s'étant pas encore prononcé sur ce point, la Trésorerie de Caudry a invité le Maire à soumettre cette question à l'assemblée délibérante.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'appliquer des dispositions du décret susvisé.

#### **6) Demande de participation financière à une classe de découverte**

Mr le Maire a été sollicité par le professeur des écoles en charge de l'ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire) de Walincourt-Selvigny pour subventionner une classe de découverte à laquelle participera Enzo DUVINAGE, domicilié 5, rue de l'Egalité.

Cet enfant a été admis dans cet établissement scolaire et non dans l'ULIS de l'Ecole Maurice CAREME par décision de l'équipe pédagogique.

Le coût du projet (séjour et transport) s'élève à 383 €/enfant.

Un large débat s'instaure ensuite au sein de l'assemblée.

Yannick HERBET propose qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle accordée dans le cadre d'une démarche pédagogique en faveur d'un enfant fréquentant une classe spécifique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et fixe le montant de la participation communale à 98 € représentant les frais de transport.

## **7) Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale.**

Le Maire rappelle que le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale se compose de 15 membres dont 8 membres au moins sont des conseillers municipaux. Les statuts prévoient que lesdits membres sont désignés pour un mandat de 3 ans renouvelable ; dans l'attente de ce renouvellement, qui touchera également les « membres habitants » il importe de remplacer Amélie LEQUET qui avait été désignée en 2014 en qualité de déléguée du Conseil Municipal et qui n'assiste pas aux réunions dudit Conseil d'Administration.

Yannick HERBET relate ensuite la réunion qui s'est tenue le 22 février dernier dans les locaux de la CAF du Nord à l'initiative de la Présidente de cet organisme.

L'ensemble des participants (administrateurs et services de la CAF, Fédération des Centres Sociaux) ont réclamé une plus grande vigilance sur le fonctionnement du Centre Social l'Escale et une implication plus importante des élus.

Le risque de ne pas obtenir le renouvellement de l'agrément a été évoqué si le climat ne s'améliorait pas d'ici septembre 2017.

Invité à intégrer le Conseil d'Administration par la CAF du Nord, Yannick HERBET dépose donc sa candidature pour remplacer Amélie LEQUET au sein de cette instance.

Par 15 voix pour et 1 contre (Laurie LALLEMANT) le Conseil Municipal désigne Yannick HERBET en qualité d'administrateur du Centre Social l'Escale.

Le Maire note que le Conseil Municipal sera amené, conformément aux statuts du Centre Social l'Escale, à renouveler le mandat des membres habitants (au nombre de 6).

## **8) Annulation d'un titre de recettes émis par la Régie Electrique**

Le Conseil Municipal est informé par le Maire que Mme Bettina TABARY, domiciliée 46 Place Ferrer a subi une Opposition à Tiers Détenteur sur sa retraite versée par la CARSAT, exercée par la Trésorerie de Caudry pour une facture impayée d'électricité datant de juin 2014 pour un montant de 145,35 €.

Cette facture avait été contestée à cette époque par Mr et Mme TABARY puisqu'elle était surévaluée pour un bâtiment qui était inoccupé.

Cette réclamation n'ayant jamais été suivie d'effet, malgré les relevés de compteur réalisés, la Trésorerie de Caudry a engagé la procédure de recouvrement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler ce titre de recettes afin de pouvoir rembourser Mme TABARY.

Adopté à l'unanimité.

Toujours au sujet de la Régie Electrique, le Maire annonce que celle-ci n'a ni déclaré, ni payé sa contribution au FACE 2014 (Financement des Aides aux Collectivités Territoriales pour l'Electrification Rurale) ; la commune va donc être tenue de régler la somme de 10 592 € avant le 24 mars prochain. En décembre 2016, la commune avait déjà dépensé la somme de 10 576 € pour le FACE 2013.

Géry HERMANT ironise sur le courrier diffusé par l'ancien Directeur de la Régie Electrique évoquant la transmission, à la commune, d'une situation financière saine et d'une trésorerie conséquente et s'insurge sur ces manquements graves pour les finances de la commune. Que réserve l'avenir de la gestion aléatoire de l'ancienne Régie Electrique ?

### **9) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal accorde au Maire la possibilité d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, hors emprunts.

Mr le Maire sollicite cette autorisation afin de pouvoir régler les dépenses suivantes :

- panneaux de signalisation routière et signalétique : 740,40 €
- scooter : 2 792,00 €
- pupitre : 429,00 €

Adopté à l'unanimité.

### **10) Travaux de mise en sécurité du Foyer Rural Marcel Devaux : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et demande de subvention**

Conformément aux préconisations de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Cambrai un diagnostic sécurité incendie du Foyer Rural Marcel Devaux a été effectué par VERITAS.

Avant de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de ce bâtiment, il convient de les détailler et les chiffrer, mission qui serait réalisée par un bureau d'études dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire d'une part à confier cette mission au bureau d'études de son choix à l'issue de la consultation qui vient d'être engagée, d'autre part à solliciter une subvention pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

### **11) Demande de deuxième gratuité pour le Foyer Rural Marcel Devaux**

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal le 3 janvier dernier, l'Association des Parents d'Elèves sollicite le bénéfice d'une deuxième gratuité du Foyer Rural Marcel Devaux pour une manifestation intitulée « la journée Halloween » le 28 octobre 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **12) Informations diverses**

-La Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a doté la commune d'un défibrillateur.

-Le mode de délivrance des cartes d'identité va être modifié. Celles-ci seront délivrées dans le cadre d'un processus dématérialisé ; les demandes ne seront plus déposées à la Mairie du domicile mais dans une Mairie équipée d'un dispositif de recueil (Cambrai, Caudry, Le Cateau dans l'arrondissement) ce qui nécessitera le déplacement des usagers.

-la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'élève à 2 135 habitants.

-Le Maire rappelle les dates des prochaines élections (présidentielle les 23 avril et 7 mai, législatives les 11 et 18 juin) A noter que le scrutin de la présidentielle sera clos à 19h.00 et non 18h.00.

La participation massive des Conseillers Municipaux est essentielle à la réussite de ces opérations électorales.

-Mme Paulette BLANCHARD, qui occupait le local annexe de l'ancienne mairie cesse son activité professionnelle le 31 mars 2017.

-L'évacuation sanitaire de Mme Martine GUIDEZ, évoquée lors du Conseil Municipal du 3 janvier 2017, s'est déroulée le 24 janvier 2017 après de multiples rebondissements. Elle est hospitalisée au Centre Hospitalier de Cambrai, une mesure de tutelle est en cours d'examen, son logement sera frappé d'une interdiction d'habiter par arrêté préfectoral.

-Malgré les craintes émises par l'Inspecteur de l'Education Nationale, les 4 classes de l'école maternelle sont maintenues.

-Les Conseils d'Ecoles des deux établissements scolaires communaux ont décidé de ne pas modifier les horaires d'enseignement et des NAP.

-Le Maire demande aux Conseillers Municipaux qui ne l'auraient pas fait de répondre à l'invitation au Repas des Aînés.

-Trois nouvelles parcelles de terrain du lotissement en accession à la propriété rues George Sand et Marguerite Duras viennent d'être vendues ; 3 autres devraient l'être prochainement.

### **13) Questions diverses**

-Jean-Marie BACQUET fait part de l'inquiétude manifestée par Jean-Luc FIEVET, Président de l'U.S.Beauvois, à la réception d'un courrier du Maire portant sur la subvention 2017.

Yannick HERBET précise qu'un courrier identique a été adressé aux associations bénéficiant des subventions les plus importantes (U.S.Beauvois, Harmonie, Club des Aînés, Centre Social l'Escale) pour leur signaler que la commune devait être vigilante sur ce type de dépenses.

La réunion annuelle du « réseau d'alerte » donne lieu régulièrement à des observations du Sous-Préfet de Cambrai et de la Trésorerie de Caudry sur l'importance de ce compte budgétaire (près de 150 000 €).

-Répondant à Sylvain SAKALOWSKI sur le dossier « médecins » Yannick HERBET précise qu'un organisme mandaté par l'Agence Régionale de Santé , nommé Icône Médiation travaille sur un projet collectif dont le porteur est Mr MASSELOT ; un important travail de fond et de persuasion est à mener.

-Yannick HERBET confirme la rumeur évoquée par Jean-Marie BACQUET du départ pour Caudry de l'entreprise adaptée Challenge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15

